



Augmentation du temps de travail

Par **SANDRA PICHON**, le **24/04/2017** à **19:38**

Bonjour, je suis actuellement en poste à 25h/sem. depuis janvier 2014 dans un cabinet privé de rhumatologie. Une autre collègue arrivée le 14.12.2016 est également à 25h/sem depuis cette date. J'ai appris aujourd'hui qu'on lui avait proposé de passer de 25h à 34h à partir du 1.06.2017 jusqu'au 31.12.2017 minimum (pour les besoins de l'entreprise) : nous occupons toutes les 2 le même poste de secrétaire médicale. Mes employeurs n'auraient ils pas du me demander en priorité si cette offre m'intéressait ? merci de votre aide.

Par **P.M.**, le **24/04/2017** à **23:07**

Bonjour,
A priori, il n'y a pas de règle obligeant l'employeur à vous faire cette proposition en priorité si vous n'aviez pas émis le souhait de voir augmenter vos heures de travail...